



HAL
open science

Du genre de l'exil

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. Du genre de l'exil. Le Mouvement social, 2008, Réfugié(e)s, 225, pp.3-8. hal-01277587

HAL Id: hal-01277587

<https://hal.science/hal-01277587>

Submitted on 22 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe Rygiel, « Du genre de l'exil », *Mouvement social*, numéro 225, 2008

Éditorial

Du genre de l'exil

2008/4 numéro 225, pages 3-8

Philippe Rygiel*

« Ce qu'ils perdent, ce n'est pas le droit à la liberté, mais le droit d'agir »

Hanna Arendt, *Les origines du totalitarisme*

Les questions relatives aux déplacements forcés de populations, au droit d'asile, au sort des réfugiés, sont depuis quelques années étudiées par de nombreux chercheurs, historiens, mais aussi anthropologues et sociologues. L'actualité des questions relatives à ces phénomènes l'explique en partie. Si le XX^e siècle fut, en Europe, le siècle des réfugiés, le début du XXI^e ne lui cède en rien, quoique la géographie du phénomène apparaisse fort différente. Le haut commissariat des Nations-Unies estimait que le monde comptait, fin 2006, environ 9 millions de réfugiés, - migrants forcés vivant hors des frontières de l'État dont ils ressortissent - la plupart provenant de pays du sud et trouvant refuge dans un autre pays du sud. La persistance de ces exodes massifs s'accompagne d'une redéfinition, à l'échelon international du statut de réfugié et de la notion même, évolutions dont Frank Caestecker se fait l'écho dans ces pages. Les premières conventions internationales organisaient la protection de victimes de persécutions menées par un appareil d'État. Des textes récents, qui trouvent parfois déjà une traduction dans les législations nationales, affirment le droit au refuge des individus que leur État s'avère incapable de protéger de discriminations sociétales, voire de catastrophes naturelles majeures. Cette extension du droit au refuge est contemporaine d'un durcissement des pratiques de la plupart des États occidentaux, de plus en plus soucieux de contrôler étroitement les flux migratoires qui affectent leur territoire. Ces dynamiques contradictoires provoquent une crise du refuge persistante qui nourrit des débats passionnés au sein tant des organisations internationales que des États occidentaux.

L'attention accordée par les sciences sociales aux migrants forcés et aux réfugiés prend en partie racine dans ces débats, parfois jusqu'à en reprendre les termes.

Elle prend sens également en référence aux préoccupations propres aux spécialistes des sciences de l'homme, renvoyant, par exemple, au souci récent, vif chez les historiens, d'étudier l'émergence de régulations et d'organisations internationales, d'un ordre international dont nous connaissons encore mal l'histoire et surtout les effets sociaux et politiques. Témoignent de ces préoccupations les textes récents consacrés par Paul-André Rosental¹ ou Dzovinar Kevonian² au Bureau International du Travail, ou le numéro spécial récent du *Mouvement Social* traitant des sorties de guerre³. Toute étude des réfugiés et de l'asile croise nécessairement ces questions, d'autant qu'est ancienne et pérenne l'approche qui consiste à faire de la question réfugiée le moyen de révéler la réalité des

*Centre d'histoire sociale du XX^e siècle, Université Paris I/CNRS

1 P.-A. ROSENTAL, « Géopolitique et État-providence. Le BIT et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, janvier-février 2006, pp. 99-134.

2 D. KÉVONIAN, « Enjeux de catégorisations et migrations internationales : Le Bureau International du Travail et les réfugiés (1925-1929) », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 21, Numéro 3, 2005, pp. 95-124.

3 N. MOINE (dir.), « Enquêter sur la guerre », *Le Mouvement Social*, janvier-mars 2008.

rappports entre États-souverains et la fragilité des institutions internationales. Hannah Arendt, qui fût en la matière pionnière, faisait ainsi de la situation des apatrides et des réfugiés de l'entre-deux-guerre un symptôme des désordres du monde autant que le symbole de la condition de l'homme à l'heure de la souveraineté sans partage des États-Nations. Plusieurs auteurs contemporains⁴, que convoquent nombre d'enquêtes de terrain, creusent ce sillon.

Enjeux politiques, traditions philosophique et dynamiques historiographiques concourent à une multiplication des études prenant pour objet les grands exodes, l'élaboration d'une régulation internationale du refuge et les politiques des États⁵, abondante littérature dont Frank Caestecker fait l'inventaire dans le cadre européen et à laquelle les revues de langue française ont donné un large écho. Depuis le début de la décennie *Genèse*⁶, *La Revue européenne des Migrations Internationales*⁷, *Les Cahiers du monde russe*⁸, *Matériaux pour l'histoire de notre temps*⁹ et *Hommes et Migrations*¹⁰ ont consacré au moins un numéro spécial au thème, dans des perspectives, soit explicitement historiques, soit prenant largement en compte la dimension historique du phénomène. Quant au très contemporain, il fait l'objet de recherches particulièrement nombreuses dont rend compte une revue de langue française, *Asylon*. Certains des aspects de cette histoire sont connus depuis longtemps et cette connaissance est facilement accessible.

Ce constat, ainsi que l'existence de travaux en cours mais encore inédits, nous conduisit à regrouper des textes qui, soit par leur objet, soit par la perspective adoptée permettaient de renouveler le traitement de la question, tout en permettant au lecteur non spécialiste de retrouver les grandes scissions de l'histoire du refuge. Nous avons donc privilégié le moment de l'exil, non celui de l'exode ou du secours, et la reconstitution de l'expérience du migrant parvenu à trouver un pays refuge et qui doit y rebâtir une existence. Le fil rouge du volume devenait alors l'expérience sociale du refuge dans les sociétés européennes, ou à leurs portes, en ce qu'elle est une expérience migrante, structurée par un statut - ou son absence - ainsi que par les conditions de la migration. Les auteurs réunis ici apportaient, adoptant cette perspective, une grande attention à la présence des femmes parmi les exilés et les réfugiés, ainsi qu'aux logiques de genre déterminant l'expérience de l'exil. C'était en partie la conséquence de ce que dispositifs juridiques et pratiques administratives prennent en compte, aujourd'hui comme hier, le sexe du réfugié, qui détermine également en partie les conditions matérielles de l'exil. C'était aussi prendre acte de l'émergence de travaux dont les auteurs tentent, étudiant migrants et réfugiés, de n'oublier ni la présence - massive et ancienne - des femmes¹¹, ni le poids des logiques de genre.

Malgré la diversité des contextes et des populations étudiées, les cinq textes de ce recueil qui s'inscrivent dans ce cadre témoignent d'interrogations communes. Alors même que les politiques des États européens renforcent les distinctions entre réfugiés et migrants ordinaires, que la division du travail universitaire aboutit à une autonomie croissante des recherches portant sur les réfugiés et l'asile, au point qu'émergent des *refugee studies* et des *forced migrations studies*, nos auteurs mettent en évidence, à l'image de Sylvie Aprile étudiant les exilées françaises d'Angleterre la « fragilité et la porosité de la frontière entre réfugié et migrant économique ». Quand l'engagement politique est abandonné, ou jamais renoué, quand la préoccupation principale est de trouver un travail, un toit, de veiller à l'éducation des enfants, en quoi l'expérience de l'exilé(e) diffère-t-elle de

4 G. AGAMBEN, *État d'exception, Homo sacer*, Paris, Seuil, 2003

5 Signalons, pour la France, la parution d'une toute récente synthèse historique : G. BURGESS, *Refuge in the Land of Liberty. France ans its Refugees, from the Revolution to the End of Asylum, 1789-1939*, Basinkgstoke/New-York, Palgrave/Macmillan, 2008.

6 « Figures de l'exil », *Genèses*, 38, 2000/1.

7 O. CLOCHARD, L. LEGOUX et R. SCHOR, « L'asile politique en Europe depuis l'entre-deux-guerres », *Revue européenne des Migrations internationales*, volume 20, numéro 2, 2004.

8 *Cahiers du Monde russe*, vol. 46 (4), oct.-déc. 2005.

9 C. COLLOMP et B. GROppo (dossier édité par), « Les Etats-Unis et les réfugiés politiques européens des années 1930 aux années 1950 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 60, octobre-décembre 2000.

10 « Trajectoires d'exils », *Hommes et Migrations*, numéro 1253, janvier février 2005.

11 N.-L. GREEN, *Repenser les migrations*, Paris, P.U.F., 2002.

celle de l'immigré(e)? L'autre interrogation, que toutes partagent, tient à l'existence d'un mode proprement féminin de l'exil. Toutes en cherchent les traces, tentent d'en définir les formes, mettent en évidence ses possibles déterminants. Cette recherche s'accompagne d'une interrogation sur les sources permettant d'approcher l'expérience féminine de l'exil. Les belles formules de Michelle Perrot viennent alors facilement sous la plume et de fait il est, pour le dix-neuvième siècle au moins, bien plus difficile de trouver trace des exilées et des prosrites que de leurs homologues masculins. Aux effets des silences des sources s'ajoutent ceux de la discrétion des mémorialistes et des historiens, enclins à ignorer les combats d'une Jeanne Deroin ou d'une Jenny d'Héricourt quand elles font de l'émancipation féminine leur priorité. Le recours aux correspondances privées, l'examen des dossiers individuels, auquel se livre Aurélie Audeval étudiant les réfugiées allemands de l'entre-deux-guerres, l'observation directe et l'entretien pour les périodes plus récentes, auxquels Fabienne Le Houérou ajoute la production et l'exploitation de clichés et de films, constituent autant de stratégies permettant à la fois de donner à voir les femmes et de s'approcher au plus près de l'expérience des individus. Leur usage, parfois heureusement conjoint, fait du genre une variable permettant de mieux comprendre les parcours d'exils des individus et des groupes, tout autant qu'un révélateur des implicites des logiques sociales et politiques gouvernant l'accueil des réfugiés. Silvia Salvatici, étudiant le programme britannique *Balt Cygnet*, qui permit l'introduction en Grande-Bretagne, après la seconde guerre mondiale, de jeunes femmes baltes provenant des camps de personnes déplacées, nous montre que le choix de ne recruter que des jeunes femmes sans attaches exprime la volonté qu'ont les autorités britanniques d'alors de mettre sur pied une politique du refuge qui ne menace pas l'homogénéité de la population anglaise, ne conduise pas à l'introduction d'individus politiquement actifs, tout en permettant de servir les besoins de l'économie britannique. La conséquence en est que leur appartenance au genre féminin détermine à la fois le fait que ces femmes trouvent refuge en Grande-Bretagne, mais aussi la nature des emplois qui leur sont offerts, le lieu de leur implantation, leurs conditions de logement et par là les conditions de leurs interactions avec la société et les institutions britanniques. Cas d'espèce certes, et à bien des égards exceptionnel, mais Aurélie Audeval montre en ces pages que l'administration française traite de façon différente ceux et celles qui ont fui le III^e Reich et Karine Meslin, évoquant les Cambodgiens arrivés en France au milieu des années soixante-dix, nous décrit des individus et des familles devant eux-aussi compter avec les divisions sexuées de la sphère productive. Lisant son texte, nous mesurons également ce que les choix professionnels et familiaux doivent à l'incorporation de normes de genres, traduites en aptitudes et en dispositions plus ou moins adaptées au contexte de l'exil. Si les parcours et l'expérience de l'exil sont informés par le genre, il est douteux cependant qu'un mode féminin, ou masculin d'être exilé(e) puisse être défini. Fabienne le Houérou le traque dans les geste des réfugiées de l'est de l'Afrique qui parcourent aujourd'hui les rues du Caire, mais la diversité des parcours et des formes d'accommodements à la société cairote est forte. C'est que le genre se rencontre rarement seul. Les exilées françaises du Londres du XIX^e qui tentent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille en donnant des leçons de piano mettent à profit une éducation qui est aussi bourgeoise que féminine. De même, l'intérêt que portent les autorités britanniques aux réfugiées baltes provient aussi de ce que ces nordiques permettront de garder blanche la Grande-Bretagne. Quant aux réfugiées allemandes, c'est leur statut de ressortissantes d'un pays bientôt ennemi qui explique la surveillance particulière dont font l'objet celles qui entendent convoler avec un citoyens français. Les catégorisations raciales, les identités de classe, les statuts conférés par les états d'accueil, pèsent également sur les parcours et les expériences des individus. Ce n'est pas tant alors que l'exil n'est pas vécu de la même façon par les hommes et les femmes, mais que les formes de l'exil doivent pour chacun au genre.

Toute expérience migrante est passible d'un constat similaire. Deux voies s'offrent à qui veut spécifier la situation des réfugié(e)s. L'une consiste à montrer que les possibilités qui s'ouvrent à eux sont fonction du statut qui leur est assigné par les États qu'ils rejoignent, qui conditionne leur accès à l'emploi, aux droits sociaux, leur mobilité géographique parfois. La forte présence des

réfugiés cambodgiens dans l'Ouest français, qui n'est pas une terre d'immigration, s'explique ainsi par les modalités de la politique d'accueil mise en place durant les années soixante-dix. La décision politique prime ici sur les facteurs économiques ou la force des réseaux sociaux. L'autre voie revient à mettre en rapport les conditions, souvent dramatiques, de l'exode et la situation de l'exilé(e). Cette même immigration cambodgienne se caractérise par une importante présence féminine, le nombre des familles amputées de certains de leurs membres, la difficulté de conserver des liens étroits avec la zone de provenance, la forte proportion de membres des classes moyennes au sein du groupe, le fait aussi que pour beaucoup l'arrivée France ne fut pas le produit d'un choix, déterminé par une certaine familiarité ou la possibilité de rejoindre des parents, des connaissances, mais résulta des hasards de la gestion par les organisations internationales et les États occidentaux des stocks de réfugiés du sud-est asiatique. Les formes d'organisation du groupe, les pratiques des individus portent la marque de cette histoire migratoire. C'est là dire que les statuts juridiques et les étapes du processus migratoire informent l'expérience de l'exilé(e), de même d'ailleurs que celle de tout migrant. Si ce constat permet de rendre compte de l'existence de traits communs à beaucoup d'expériences d'exil - l'hypertrophie de la vie privée ou la hantise du déclassement par exemple -, les différences entre elles demeurent grandes, parce que les statuts assignés et les circonstances de l'exode ne sont pas toujours ni partout les mêmes.

Il est possible, dans une certaine mesure, de rapporter cette diversité aux transformations du contexte. Les auteurs de ce volume nous offrent des aperçus sur quelques uns de ses moments clés vus d'Europe - même si manque une étude évoquant la grande crise de l'après première guerre mondiale - et Franck Castecker nous offre, à l'échelle de l'Europe une chronologie des politiques du refuge qui offre un d'arrière plan nécessaire aux études monographiques présentées ici. Le premier constat, qui n'est pas neuf, est celui de l'importance croissante de la question du statut juridique des personnes. Les exilées françaises qui trouvent refuge à Londres sont, au regard des autorités britanniques, des migrantes comme les autres. À l'inverse, la question des papiers, les interactions avec les représentants des organisations internationales et des États occidentaux sont aujourd'hui d'une importance vitale pour les Africains attendant au Caire de reprendre le fil de leur existence, comme l'étaient les décisions des autorités françaises pour les réfugiés allemands des années trente. La première guerre mondiale ici, même si l'exode des Juifs de Russie et les déplacements de population que connaît la zone balkanique l'annonce, marque une césure. Le second constat est celui de la massification des flux, selon une chronologie assez similaire, qui s'accompagne d'une diversification des aires de provenance et de changements dans la composition sociale des populations susceptibles de se voir offrir l'asile, qui proviennent moins exclusivement des élites et des classes moyennes des pays de départ. Les incidences en termes de genre de ces évolutions sont difficiles à mesurer. Nous pouvons à la lecture de ces textes former l'hypothèse qu'elles ne sont longtemps pas des exilées au même titre ou du même type que les hommes. Les exilées françaises étudiées par Sylvie Aprile circulent et correspondent assez librement, d'abord compagnes ou parentes d'exilées pour leurs compagnons comme pour les autorités françaises elles bénéficient de ce fait d'une plus grande liberté de mouvement et d'expression. De même si la Grande Bretagne ouvre ses portes aux femmes baltes c'est parce que leur dangerosité politique est estimée moindre. Le refus persistant de les considérer comme des acteurs politiques possibles semble en faire longtemps des réfugiées par alliance ou parfois des hôtes modèles que leur statut de pure victime - nullement responsables donc des désordres qui les ont contraintes au départ - permet d'accueillir sans craintes. Il n'est pas certain que de telles logiques aient totalement disparu. La société cairote semble ainsi plus facilement tolérer la présence et le travail des femmes de la corne de l'Afrique que celles de leurs compagnons et de leurs frères et l'inscription récente, dans la législation de plusieurs états occidentaux, des discriminations de genre parmi les facteurs permettant d'obtenir l'asile¹², peut-

12 E. BOULOT, « Défense des droits des femmes demandeurs d'asile : les recommandations du Service d'immigration et de naturalisation depuis 1995 », in C. COLLOMP, M. MENÉNDEZ, *Exilés et réfugiés politiques aux États—Unis, 1789-2000*, Paris, CNRS Éditions, 2003, pp. 256-268.

Philippe Rygiel, « Du genre de l'exil », Mouvement social, numéro 225, 2008

être lu aussi comme l'effet d'une propension à percevoir d'abord les femmes comme victimes potentielles.

Paradoxalement, ces perceptions, qui informent les interactions sociales et se traduisent en dispositions administratives et en décisions politiques aussi - les femmes allemandes ainsi ne sont pas contrairement aux hommes internées en septembre 1939 - leur permettent parfois, plus aisément qu'aux hommes de se réinventer comme être social et comme personne, parce qu'un agir leur est permis dont beaucoup savent faire usage.